

19 avril 2010

Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de véhicules à deux roues pour l'ensemble de l'administration municipale.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission Agenda 21 s'est réunie le 4 mars 2010, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, pour étudier cette proposition renvoyée par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 19 janvier 2010. Les notes de séance ont été prises par M. Shpend Hashani, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 4 mars 2010

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M. Yves Nopper, président de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE), et de M. Francis Demierre, chef du Service logistique et manifestations (LOM)

M. Maudet présente la COGEVE qui regroupe, sous la houlette du directeur du DEUS, des chefs de service et des cadres de l'administration municipale. Elle recueille les demandes émanant de tous les services concernant le renouvellement des véhicules, sous sa responsabilité politique. Après analyse des besoins, cette commission décide du choix des véhicules en fonction de leur usage. Cette mission dépend logiquement de ce département puisque, par la suite, l'entretien des véhicules sera assuré par le LOM; tout est ainsi centralisé. Il rappelle aussi la longueur de la procédure pour l'achat de véhicules, dont les principales étapes sont la collecte des demandes dûment justifiées émanant de tous les services de l'administration. Puis viennent l'analyse des besoins, le tri sélectif selon des critères établis, notamment en matière de développement durable. la rédaction de la proposition, l'étude de celle-ci en commission et son vote par le Conseil municipal, la constitution d'un cahier des charges pour les appels d'offres, jusqu'à l'achat des véhicules et leur livraison. Ces démarches durent plusieurs mois.

M. Nopper présente cette proposition qui, au début de son élaboration, ne prévoyait que des véhicules à deux roues. Suite à un questionnaire permettant de mieux préciser les besoins, cette proposition comporte cinq types de véhicules:

- 16 vélos simples;
- 40 vélos électriques;
- 23 scooters électriques;
- 16 triporteurs;
- 6 remorques,

soit un total de 101 véhicules.

Outre cinq scooters classiques remplacés par quatre scooters électriques et un vélo électrique, ces véhicules sont de nouvelles acquisitions (voir annexe). Les 16 triporteurs équiperont le Service des espaces verts et de l'environnement pour les déplacements avec du petit matériel et les remorques se retrouveront notamment au Jardin botanique.

Une commissaire s'interroge sur la pertinence du choix de scooters électriques.

M. Nopper lui explique que ces scooters électriques sont destinés principalement au Service de la sécurité et de l'espace publics pour des interventions rapides en milieu urbain. Ces véhicules sont moins polluants que les scooters classiques et plus rapides que les vélos électriques. Leur vitesse étant limitée à 45 km/h, ils ne nécessitent pas de permis moto.

Une autre commissaire s'interroge sur la durée de vie de ces véhicules et demande si une autre proposition est prévue.

M. Nopper répond que leur amortissement est prévu sur cinq ans. Il rappelle que, pour le vélo électrique, il y a un problème de batterie, dont le nombre de recharges et donc la longévité sont limités. Pour les scooters électriques, le recul est encore insuffisant pour évaluer leur durée de vie. Un amortissement sur cinq ans semble correct. Il ajoute que d'autres crédits de ce type sont à prévoir.

Un membre de la commission aimerait savoir si des patins à roulettes sont prévus pour les déplacements, notamment dans les parcs, où les déplacements sont plus limités.

Le magistrat fait remarquer que c'est le cas, notamment en été, pour la police municipale mais que ces équipements sont acquis au moyen de crédits de fonctionnement.

Certains s'interrogent sur la qualité des batteries, leur recyclage et demandent s'il existe des entreprises pour les traiter.

M. Nopper précise que le choix s'est porté sur des batteries au lithium-ion, le métal le plus léger connu sur terre, et, actuellement, les plus écologiques sur le marché. Ces batteries, qui peuvent être rechargées environ 300 fois en quatre ans, sont recyclées pour en refaire des batteries ou pour d'autres besoins. Il n'y a pas

d'entreprise spécialisée pour leur recyclage, mais les batteries sont retournées au fournisseur qui s'en charge.

Un commissaire veut s'assurer que les véhicules électriques ne seront pas au contact des piétons, sur les trottoirs ou dans les parcs.

Le magistrat l'informe que, hormis les véhicules de la police qui font la chasse aux vélos dans les parcs, les vélos électriques rouleront sur la chaussée. M. Demierre ajoute que la vitesse de ceux-ci est limitée à 25 km/h, vitesse qui peut être dépassée en descente.

Un commissaire demande si la batterie se recharge en roulant.

M. Demierre répond que cela dépendra du choix de l'engin; Actuellement, la récupération d'énergie est infime pour un prix élevé. Si, au moment de l'appel d'offres, un système efficace est proposé, il sera choisi.

Une commissaire fait remarquer que les prix des vélos électriques se sont démocratisés et elle s'étonne du montant de 4000 francs par vélo mentionné dans la proposition.

M. Maudet rappelle que c'est l'appel d'offres qui permettra de déterminer le prix réel et il pense que les 4000 francs sont justifiés. En effet, les vélos électriques seront utilisés par plusieurs personnes, impliquant un taux d'usure plus important et il est donc nécessaire qu'ils soient plus résistants. Ces critères seront pris en compte au moment de l'appel d'offres.

Discussion

Après le départ du conseiller administratif et de ses collaborateurs, un commissaire s'interroge sur l'origine et la production de la matière première qui constitue les batteries. En effet, dans les zones d'exploitation du lithium, il existe d'importantes retombées économiques et sociales, souvent négatives pour la population et il cite l'exemple du Congo où les matières premières sont pillées.

Une discussion s'engage sur ce thème et un membre de la commission fait remarquer que les batteries au lithium sont actuellement les plus écologiques. Certains pensent que cette question, importante, aurait dû être posée au magistrat et à ses collaborateurs, et d'autres pensent qu'elle dépasse le cadre de cette proposition et que cette réflexion devrait être faite chaque fois que du matériel électrique ou électronique, comme des ordinateurs, est proposé. Après quelques prises de parole, où chacun s'exprime sur l'importance de la question du respect du développement durable dans toutes les étapes de production d'un vélo électrique, y compris de l'extraction du lithium qui compose la batterie, certains arri-

vent à la conclusion qu'il faut attirer l'attention du Conseil administratif sur cette problématique par une recommandation.

Prises de position

Les Verts sont prêts à voter cette proposition, mais avec une recommandation attirant l'attention du Conseil administratif notamment sur l'origine du lithium, son mode de production et les conditions de travail des mineurs, afin qu'au moment de l'appel d'offres la COGEVE ait une information complète avant de faire le choix d'un fournisseur. Elle pense que ce n'est pas parce que la COGEVE a déjà un principe dans son cahier des charges qu'il ne faut pas insister; il s'agit d'un simple rappel de la commission.

Une représentante libérale annonce que son groupe votera la proposition, mais pas la recommandation, bien qu'il s'agisse de questions importantes. Elle évoque une motion, traitée par la commission Agenda 21 qui parlait d'un label de qualité sociale, incitant la Ville de Genève à faire ses achats dans le respect du développement durable, notamment dans le domaine social. Finalement, la commission avait dû abandonner cette idée et se contenter d'essayer d'améliorer la vie de la municipalité plus modestement avec les moyens à disposition. Elle propose donc de voter ce crédit tel qu'il est présenté, en gardant à l'esprit qu'il est toujours possible d'évoluer dans ce sens par la suite.

La porte-parole du Parti démocrate-chrétien partage l'avis du groupe libéral. Elle se montre sceptique par rapport à la recommandation. En effet, elle pense que la Ville doit agir à son niveau et s'interroger sur ces questions fondamentales plus tard, en dehors de cette proposition.

D'accord avec le Parti démocrate-chrétien et les libéraux, l'Union démocratique du centre votera la proposition sans la recommandation, afin de ne pas la bloquer plus longtemps et de ne pas provoquer de polémique.

Une commissaire d'A gauche toute! signale qu'il semble que la mention d'une production respectant le développement durable figure déjà dans le cahier des charges de la COGEVE, mais elle pense que d'ajouter une recommandation à cette proposition ne coûte rien et que cela permettrait d'insister sur certains points essentiels.

Un socialiste se souvient des belles propositions faites à Rio en 1992 par des citoyens suisses, afin de protéger l'environnement. Il rappelle l'existence, dans l'Agenda 21, de huit recommandations approuvées par la Suisse, et dont l'une se réfère au mode d'exploitation des ressources. Il ajoute que Genève est une ville considérée comme importante au niveau international et que ses décisions ont un impact certain. L'exploitation du lithium, minéral considéré comme stratégique par certains pays, peut causer de graves dommages dans les pays producteurs.

C'est pourquoi, même s'il approuve cette proposition, il invite chacun à mener cette réflexion jusqu'au bout et à voter la recommandation.

Votes

La recommandation suivante, proposée par les Verts, est formulée par le président de la commission: «En raison de la problématique complexe que pose l'utilisation du lithium dans la perspective du développement durable, le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de s'assurer, notamment, que le mode d'exploitation du minerai et les conditions de travail du personnel soient conformes à la philosophie de l'Agenda 21, traduite en huit recommandations approuvées par la Suisse.»

Soumise au vote, cette recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT) contre 5 non (2 UDC, 2 L, 1 DC).

Le président fait alors voter la proposition PR-767, qui est acceptée par 9 oui (3 Ve, 3 S, 2 AGT, 1 DC) contre 2 non (UDC) et 2 abstentions (L).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 397 800 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de certains véhicules à deux roues.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 397 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Annexe mentionnée



Service logistique et manifestations (LOM)
COGEVE



PR-767

renouvellement et acquisition
de véhicules à deux roues

Caractéristiques

Homologation CH
Cadre: M/F en alliage d'aluminium
Fourche télescopique réglable
Roues 26", pneus renforcés
Changement de vitesses dans moyeu
Eclairage avant et arrière par dynamo dans moyeu
Selle suspendue, confort
Cadenas supplémentaire
Panier



Prix unitaire indicatif : CHF 1500.- TTC

Image et caractéristiques fournies à titre indicatif



Service logistique et manifestations (LOM)
COGEVE



PR-767

renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

Caractéristiques

Homologation CH
Moteur à courant continu: 250 W
Poids avec batterie: 25 kg maximum
Vitesse: 25 km/h maximum
Cadre: mixte M/F en alliage d'aluminium
Fourche télescopique réglable
Roues 26", pneus renforcés
Autonomie: ~ 50 km
Changement de vitesse: 8 dans moyeu
Batterie: Lithium-ion
Eclairage: avant et arrière par dynamo dans moyeu
Selle suspendue, confort
Cadenas supplémentaire
Panier



Prix unitaire indicatif : CHF 4000.- TTC

Image et caractéristiques fournies à titre indicatif



Service logistique et manifestations (LOM)
COGEVE



PR-767

renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

Caractéristiques

Homologation CH
Moteur: ~ 4000 W
Dimensions: 200 x 75 x 100 cm (Lxlxh)
Poids avec accessoires: 200 kg maximum
Vitesse: 45 km/h maximum
Autonomie: ~ 100 km
Pente maximum: 45 %
Batterie: Lithium-ion 50 Ah
Temps de charge_ 3-6 h
Freins avant et arrière: disque
Accessoires: coffre, pare-brise, chargeur de batterie



Prix unitaire indicatif : CHF 7000.- TTC



Service logistique et manifestations (LOM)
COGEVE



PR-767

renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

Caractéristiques

Timon démontable
Accouplement automatique
Châssis en acier
Surface de chargement : 70 x 40 cm
Hauteur : 50 cm
Habitacle avec ridelles ou toile imperméable
ou coffre à fermeture
Poids à vide : 15 kg maximum
Charge utile : 30 kg maximum



Prix unitaire indicatif : CHF 800.- TTC



Service logistique et manifestations (LOM)
COGEVE



PR-767

renouvellement et acquisition de véhicules à deux roues

Caractéristiques

Homologation CH
Cadre en acier robuste
Démultiplication à engrenages
Selle rembourrée, confort
Frein avant à tambour
Frein arrière à rétropédalage
Eclairage avant et arrière par dynamo dans le moyeu
Surface de chargement: ~ 100 x 70 cm, avec caisson ou ridelle
Charge utile: ~ 100 kg



Prix unitaire indicatif : CHF 3000.- TTC

Image et caractéristiques fournies à titre indicatif